

À propos de l'ordination des femmes

# Le rôle des femmes dans la Bible et dans l'Église

1. L'Ancien Testament
2. Le Nouveau Testament
  - a. Jésus
  - b. L'Église apostolique
  - c. L'Église post-apostolique

Examinons à présent sous l'angle historique la présence et le rôle qu'ont tenus les femmes aussi bien dans la Bible que dans l'Église.

## 1. L'Ancien Testament<sup>1</sup>

Une étude exhaustive des passages de l'Ancien Testament nous éloignerait indûment de notre objectif et alourdirait l'étude qui se propose d'examiner le problème de l'ordination des femmes au ministère pastoral. Voici quelques indications glanées ici et là sur les pages de l'Ancien Testament.

Des femmes ont puissamment servi au cours des siècles la cause du Royaume. La première promesse du salut, le « proto-Évangile », fut accordée à la femme, à Ève. Cette promesse concernait la descendance de la femme qui, en temps opportun, devait briser la tête du serpent. Elle trouva son accomplissement lorsque la vierge Marie, qui a conçu du Saint-Esprit, donna naissance au Fils de Dieu, le Sauveur du monde. L'homme mâle n'a eu aucun rôle à tenir dans la naissance du Christ; c'est une femme qui fut choisie pour devenir la servante du Seigneur.

Pour bien saisir l'importance des stipulations de la loi mosaïque relative à la femme, il est nécessaire de se rappeler les conditions dans lesquelles celles-ci vivent et le régime auquel elles sont soumises dans les peuples voisins d'Israël. On se rendra compte de l'éminence frappante qui est celle de la femme israélite. Les mères sont reconnues à côté des pères et le cinquième commandement en est l'illustration la plus lumineuse. Leur éminence est soulignée dans le livre des Proverbes. Elles ont un rôle à tenir en jugeant, voire en châtiant un fils rebelle. Bien fréquemment, les filles sont nommées à côté des fils dans les récits ainsi que les prescriptions juridiques. Des lois de compassion protègent la femme soumise à l'esclavage. Le péché contre une femme est jugé très gravement et la peine de mort sera requise lorsqu'il s'agit de l'adultère. Dieu a condamné sévèrement l'adultère de David avec Bathshéba. En l'absence d'un fils héritier dans la famille, c'est la fille qui hérite.

---

<sup>1</sup> On lira avec profit l'article « gunè », femme, dans le *Dictionnaire théologique du Nouveau Testament* de Kittel, ainsi que la *Theology of the Old Testament* de Walter Eichrodt, et *Israel*, de Johannes Pedersen.

Dans l'Ancien Testament, la femme peut occuper une position élevée. Miriam, sœur de Moïse, est prophétesse, Déborah est juge à côté de Barak. Au cours de l'histoire des rois d'Israël, les femmes joueront encore un rôle. Tous les rois, mis à part l'unique Achaz, dont les noms sont mentionnés dans la généalogie de Matthieu (Matt. 1), ont le nom de leur mère mentionné dans le livre des Rois et des Chroniques. Ainsi, après qu'on l'introduit, nous lisons que tel fut aussi le nom de leur mère. Les rois dont les noms ne figurent pas dans la généalogie du Christ ont rarement le nom de leur mère mentionné dans l'Écriture.

Ainsi, les femmes sont les égales des hommes dans la manière de mener la vie de piété; 1 Samuel 1 et 2 nous rapporte le cas d'Anne, la pieuse, qui pria avec zèle et persévérance pour obtenir un fils qu'elle a ensuite consacré au service du Seigneur.

## **2. Le Nouveau Testament**

Mises à part les paroles classiques de saint Paul sur l'ordination des femmes, nous n'avons pas d'enseignement systématique sur la position de la femme dans le Nouveau Testament. Cette rareté des textes s'explique par le fait que, dans le siècle apostolique, la question ne se posait pas; elle était résolue.

### **a. Jésus**

Les récits de la naissance et de l'enfance de Jésus dans les Évangiles selon Matthieu et selon Luc contiennent, outre la mère du Seigneur, un nombre considérable de femmes. Dès le début, le texte évangélique souligne que la place qu'occupe la femme au temps de l'incarnation du Fils de Dieu est bien différente de la tradition juive. Ceci apparaît plus clairement encore au cours des trois années du ministère public du Seigneur.

Certains ont opiné que Jésus fut un révolutionnaire dans son attitude vis-à-vis des femmes. D'autres ont pensé qu'il était, lui aussi, le produit de son époque. La vérité doit se trouver entre les deux. En tant que Roi et Chef de son Église, il est nécessaire d'examiner son attitude.

La première constatation qui s'impose est l'absence de déclaration directe sur la place qui revient à la femme, soit dans la communauté chrétienne, soit dans la société en général. Jésus n'est jamais directement interrogé quant à son attitude vis-à-vis de la femme ou au sujet de ses relations avec elle, ce qui est surprenant s'il était, comme on le soutient, un révolutionnaire pour son temps. D'autre part, pour ceux qui le tiennent pour un parfait représentant de son époque, un stéréotype mâle, pétri de tradition légaliste juive, il faut souligner que, quoique non révolutionnaire, il n'a pas pour autant accepté le statu quo sans le remettre en question.

Durant la période post-exilique, on constate une détérioration considérable du statut de la femme. Elle est considérée comme ontologiquement inférieure à l'homme. On note la réaction plutôt que le progrès du judaïsme par rapport à la pensée de l'Ancien Testament relative à la femme. Car ici la femme est ouvertement méprisée. Heureux celui dont les enfants sont mâles, mais malheur à celui dont les enfants sont femelles. Le titre honorable de « fille d'Abraham » est rare dans la littérature

rabbinique comparée à celui de « fils d'Abraham ». Les femmes sont cupides, rapaces, inquisitrices, paresseuses, vaines, frivoles. Beaucoup de femmes équivalent à beaucoup de sorcelleries! On ne doit pas avoir de conversation avec elles, même avec un membre de sa propre famille. Celui qui enseigne à sa fille la Torah lui enseigne l'extravagance.

L'attitude de Jésus contraste radicalement avec celui du rabbi de son époque. Son ministère s'adresse autant à l'homme qu'à la femme. Les Évangiles relatent nombre de guérisons effectuées sur des femmes. Il rejette la tradition rabbinique qui ne se soucie pas d'enseigner la loi aux femmes. Selon Jésus, Marie reçoit ses paroles. Marthe, quant à elle, aurait été louée si, au lieu de se préoccuper de nourriture, elle avait pu, elle aussi, accorder une attention à l'enseignement du Maître. Pour Jésus, il est important d'enseigner la femme autant que l'homme (voir Lc 10.38-42). Un autre exemple de cette même attitude se trouve dans le cas de la femme de Samarie, rapporté dans Jean 4. À cette dernière aussi, il ouvre les trésors de la sagesse divine et se révèle comme le Messie.

Plusieurs femmes font partie du groupe de ses disciples. Jésus se rend volontiers chez elles; il accepte leurs services. Durant son ministère terrestre, il fut soutenu dans ses besoins matériels par les dons et les services des femmes pieuses. Dans Luc 8, deux d'entre elles, dont Jeanne, épouse d'un haut fonctionnaire du roi Hérode, sont spécialement mentionnées. Il y en a d'autres. Jésus a souvent soupé à Béthanie, en compagnie de Marthe et de Marie, sœurs de son ami Lazare. En fait, nous sommes plus familiers avec ce foyer qu'avec aucun autre que le Seigneur ait fréquenté.

Luc 2.36-38 nous parle de la pieuse Anne qui, ayant atteint un âge avancé, servait Dieu jour et nuit avec jeûnes et prières. L'Évangile de Marc rapporte qu'une veuve peu nantie a apporté à l'offrande tout ce qu'elle possédait et, aux yeux du Christ, elle a alors donné bien plus que ceux qui, riches, jetaient ostensiblement dans le tronc seulement leur superflu (Mc 12.41-44). Matthieu 26.7-13 rapporte le cas d'une femme anonyme qui, la veille de la passion du Seigneur, répandit du parfum précieux pour oindre le Sauveur. Le Christ a déclaré à cette occasion que ce geste serait raconté dans le monde entier où sera annoncé l'Évangile.

Ses discours contiennent de fréquentes allusions à des femmes. Il a illustré sa propre compassion par l'affection qu'une mère porte sur son enfant et par la parabole d'une femme qui avait perdu une pièce d'argent et l'avait retrouvé. Le Royaume de Dieu est comparé à du levain qu'une femme cacha dans une mesure de farine jusqu'à ce que la pâte se lève (Mt 13.33). Dans Luc 18.1-7, il illustre la persévérance dans la prière adressée à Dieu par l'exemple d'une veuve victime qui exige que justice lui soit rendue et qui finalement obtiendra gain de cause.

Lorsque tous les disciples mâles du Christ l'abandonnent après son arrestation et s'enfuient, des femmes restent loyales en l'entourant au pied de la croix. On se souvient que ce furent des femmes qui, tôt le matin du premier jour de la semaine, se rendirent au tombeau où avait été déposé le corps du Seigneur pour l'embaumer selon les coutumes de l'époque. Ainsi devinrent-elles les premières témoins du Seigneur ressuscité. Rarement, il est dit d'une femme disciple qu'elle fut infidèle au Christ.

Les références faites à des femmes dépassent la centaine dans les quatre Évangiles.

Bien que Jésus ait élevé le statut de la femme, il n'y a pas de raison de penser qu'il envisagea une égalité dans les relations qui aurait abrogé l'autorité de l'homme sur la femme, soit au sein de la famille, soit dans l'Église. C'est une chose d'enseigner la loi à des femmes, c'en est une autre de faire d'elles les docteurs de celle-ci. C'est une chose pour la femme de devenir l'objet de la compassion du Christ, héritière de la rédemption, c'en est une autre de devenir chef du foyer et de fonctionner en qualité de tête et colonne dans l'Église. Le fait que Jésus amena nombre de changements dans l'existence des femmes ne prouve nullement que, s'il s'incarnait aujourd'hui, il adhérerait sans tarder au mouvement de libération des femmes!

Bien que Jésus soit très proche de certaines femmes, qu'il les tienne en haute estime et qu'il y en eut dans la compagnie des premiers disciples, parmi les plus fidèles, nous constatons que l'apostolat fut exclusivement confié à des hommes. Ce sont des apôtres qui deviendront les colonnes de l'Église naissante. Ce n'est pas une raison de penser que, parce que des femmes le suivent partout comme fidèles disciples, il dut aussi les désigner comme apôtres. Il ne le fit pas. Ce n'est pas parce qu'il les fait objets du salut qu'il les désigne comme conductrices d'Églises.

## **b. L'Église apostolique**

La présence des femmes dans la chambre haute, lors de l'élection de Matthias, peut être déclarée certaine (Ac 1.13-14). Le jour de Pentecôte, le Saint-Esprit est répandu aussi bien sur les hommes que sur les femmes. Elles sont présentes à côté de ceux qui exercent un ministère dans l'Église apostolique. La promesse du prophète Joël s'accomplit; l'Esprit Saint est accordé à tous sans distinction. Aussi, si nous n'avons pas l'Esprit, nous ne pouvons dire que le Christ est Seigneur. Pentecôte, il faut le souligner, appartient à la série d'événements de caractère rédempteur et historique aussi importants pour les hommes que pour les femmes. Tout disciple a reçu vocation d'être la lumière du monde (Mt 5.14) et montre le chemin du salut. Par la révélation et l'illumination dont ils sont les bénéficiaires, les premiers chrétiens comprendront l'Évangile comme jamais ils ne l'auraient fait autrement. En Christ, il n'y a aucune barrière entre hommes et femmes. La rédemption, le don de l'Esprit, la révélation de la vérité leur sont départis indistinctement; hommes et femmes sont désormais au même titre les témoins de Dieu. Mais, lorsqu'il est question de prédication publique, une distinction sera tirée entre les conducteurs et les autres membres de l'Église, notamment les femmes. Ce sont Pierre et les onze qui se mettent debout pour prêcher; ce sont des hommes, non des femmes qui prêchent.

Avec l'avènement de la nouvelle dispensation de Pentecôte, des changements considérables sont effectués dans la pratique de la religion aussi bien par les hommes que par les femmes. Le plus important en est l'abolition du sacerdoce lévitique. Désormais, tous les croyants, hommes et femmes, ont, par la médiation du Christ, un accès direct auprès de Dieu (Hé 4.16). La circoncision administrée à des hommes était, sous l'ancienne dispensation, le signe de l'alliance. À présent, elle est remplacée par le baptême qui s'administre aussi bien aux hommes croyants qu'aux femmes. La loi lévitique d'impureté rendait la femme impure durant une très grande partie de son existence. Après la naissance d'une fille, la mère était considérée comme impure plus longtemps que s'il s'agissait de la

naissance d'un enfant mâle (Lv 12). Ces lois sont désormais abolies et les femmes ont la même liberté que les hommes d'assister au culte et d'y participer. De même, Pentecôte institue le sacerdoce universel des croyants et les rend membres de la classe des prophètes et des rois. La fonction prophétique de tous les croyants est étroitement liée à la fonction sacerdotale et royale, afin de montrer l'excellence de celui qui les a appelés à sa merveilleuse lumière. En tant qu'ambassadrices du Roi, elles feront connaître aux hommes sa volonté.

Durant les premiers jours de la transition de l'ancienne à la nouvelle économie du salut, des dons surnaturels se sont très fréquemment manifestés relativement à l'exercice de l'office prophétique; le parler en langues, par exemple. Ces dons surnaturels étaient nécessaires afin que la volonté de Dieu puisse se faire connaître, car le canon du Nouveau Testament était inexistant. Hommes comme femmes les reçoivent, parce que dans l'économie du Nouveau Testament hommes et femmes agiront tels des prophètes de Dieu (Ac 21.9). Mais quoique tous les croyants sont appelés à devenir des témoins, ils ne seront pas pour autant tous appelés à prêcher. La doctrine relative à cette fonction prophétique et au sacerdoce universel n'affecte pas, nous l'avons vu, le débat relatif à l'autorité qui devra être exercée dans l'Église. L'ordination n'est pas une admission au sacerdoce universel, pas plus qu'elle n'en exclut. Bien que l'on constatera de profonds bouleversements à partir de la Pentecôte, néanmoins l'ordre et le modèle en vigueur depuis la création relatifs aux rapports hommes-femmes ne subissent aucune modification.

Le reste du Nouveau Testament montre clairement que l'homme est appelé à rester le chef de sa femme, et ce sont les hommes, non les femmes, qui assument le rôle de chefs dans l'Église.

Certaines Églises se réunissent dans les maisons des chrétiennes (Ac 12.12; 16.40; Rm 16.3-5; 1 Co 1.11; 16.19; Col 4.15; 2 Jn). Évodie et Syntyche sont des collègues de l'apôtre Paul (Ph 4.2-3). Selon une interprétation des Pères apostoliques, Junie, dans Romains 16.7, serait une femme apôtre; des traductions modernes donnent Junius, nom masculin, tout en reconnaissant que ce prénom masculin est inusité à cette période.

Dans les communautés pauliniennes, de nombreuses femmes tiennent un rôle certain, sans assumer cependant ce que nous appelons une charge pastorale. Des femmes aisées offrent des locaux pour des réunions (Ac 12.12; 1 Co 16.19; Col 4.15). Ce sont probablement des femmes qui préparaient les espèces pour la communion. Quelques-unes servaient volontiers l'apôtre Paul (Rm 16.12) et se mettaient à la disposition des communautés pour le service des malades, des pauvres, des veuves et des orphelins (Rm 16.1,3,12,13; Ph 4.3).

Des femmes ont très certainement contribué, en une certaine mesure et selon leurs moyens, à la propagation de l'Évangile; ainsi Priscille, la femme d'Aquila (Ac 18.26; Ph 4.3); elle ne fut probablement pas la seule.

Selon Actes 8.3-4, Saul ayant persécuté l'Église de Jérusalem, des hommes et des femmes, des disciples, se sont dispersés ailleurs, mais en propageant la parole. Certes, hommes et femmes évangélisent, mais cela ne veut pas dire que les femmes aient exercé un ministère officiellement reconnu de prédicatrice. Le terme grec que nous traduisons par « prêcher », d'ordinaire utilisé dans le

Nouveau Testament, ne désigne pas la prédication au sens technique; il a plutôt le sens de répandre la parole, la bonne nouvelle. Tous les chrétiens, tant hommes que femmes, peuvent exercer ce service minimum de prédication et de témoignage.

Ailleurs, d'après Actes 16, elles se réunissent pour prier ensemble. Il est évident qu'il existe des situations où c'est un devoir d'enseigner la Parole de Dieu aux autres et que des femmes peuvent enseigner à titre exceptionnel seulement. Que l'on veuille également se souvenir du fait qu'aucun livre du Nouveau Testament n'a été écrit par une femme.

L'Église primitive est demeurée fidèle à l'enseignement de l'apôtre Paul. Mais, si elle n'a jamais confié à des femmes des fonctions pastorales, elle leur a accordé d'autres activités en rapport avec leur nature et avec leurs dons spécifiques.

Il y eut, du temps de Paul encore, l'« ordre » des veuves qui a subsisté dans l'Église jusqu'au milieu du 3<sup>e</sup> siècle (à ce sujet, lire Tt 2.3-5). La première lettre à Timothée (1 Tm 5.3-16) précise davantage encore; elle mentionne le fameux « registre ». Ce même chapitre donne à entendre qu'il y avait deux sortes de veuves chrétiennes : les unes âgées d'au moins soixante ans et privées de tout appui étaient confiées à la charité de l'Église et inscrites à cet effet sur un registre spécial. Elles formaient véritablement un ordre dans l'Église. Du fait que Paul ne veut pas qu'on laisse entrer les jeunes femmes, qui s'y seraient fait inscrire volontiers par l'effet d'un enthousiasme passager, on peut conclure que l'appartenance à l'ordre des veuves impliquait une consécration spéciale au service de Jésus-Christ. Les prières d'intercession, les conseils aux femmes plus jeunes, l'éducation des orphelins, les visites aux pauvres et aux malades semblent avoir été les charges spécialement réservées à ces veuves-là.

D'autres passages du Nouveau Testament illustrent encore les rapports de l'Église avec Dieu à l'aide de l'image de la femme. Ainsi, dans Apocalypse 21.9, l'Église de Dieu est décrite comme l'épouse, la femme de l'Agneau. Il en est de même ailleurs, comme en Galates 4.26-27.

### **c. L'Église post-apostolique**

Quoique privées de statut officiel, les femmes ont continué à servir l'Église de plusieurs manières. Le comportement responsable des épouses et des mères chrétiennes arracha du païen Libanius l'exclamation : « *Quelles femmes que celles des chrétiens!* »

Tertullien écrit qu'il existe quatre ordres de ministres ecclésiastiques féminins : les diaconesses, les vierges, les veuves, les anciennes. Certaines sont considérées comme faisant partie du clergé, avec pouvoir ecclésiastique, s'asseyant à côté de l'autre clergé.

À deux reprises, il est question des femmes diaconesses, mais ce terme, ainsi que nous l'avons signalé déjà plus haut, n'est pas pris dans son acception technique, il désigne d'une manière générale le service rendu à Dieu (Rm 16.1-2).

Le titre d'ancienne est donné aux veuves dont les qualifications sont mentionnées dans 1 Timothée 5.5-10. Si, durant les premiers siècles, on trouve des traces d'évêques féminins, donnant la bénédiction à des chrétiens des deux sexes, c'est au Concile de Laodicée, environ en 350, que les

interdictions suivantes sont stipulées à leur égard et à l'égard de leurs activités ecclésiastiques : servir comme prêtresse, présider des Églises, établir des prêtresses-presbytres féminines, s'approcher des autels. Le quatrième Concile de Carthage interdit aux femmes d'enseigner les hommes ou de baptiser. Le premier Concile d'Orange et ceux de Nîmes, d'Épaons et d'Orléans interdisent d'ordonner des diaconesses. Ces interdictions offrent une indication suffisamment claire comme quoi des ministères féminins ont été exercés dans certains endroits et périodes de l'Église des trois premiers siècles, mais pas universellement.

L'impératrice Pulchérie, l'une des figures dominantes qui convoquèrent le Concile de Chalcédoine en 451, a été qualifiée par le pape Léon 1er de défenseur de l'orthodoxie pour le combat qu'elle mena contre les erreurs christologiques des nestoriens et des adeptes d'Eutychès.

Du 3<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> siècle, l'Église orientale a eu ses diaconesses, mais définir leurs fonctions est chose malaisée. En effet, ce ministère est interprété par certains comme un ministère de charité et de quelques autres tâches mineures. En dehors des nestoriens et des monophysites, elles ne prenaient pas part aux fonctions pastorales, mais instruisaient seulement des femmes catéchumènes (selon le canon du quatrième Concile de Carthage). Il est vrai que le terme employé pour leur consécration était celui de l'imposition des mains (« *xeirotoneisthai* » en grec; canon 15 du Concile de Chalcédoine et canon 14 du Concile de Tulle). Mais le premier Concile d'Orange (canon 26) et d'autres conciles occidentaux interdisent de les ordonner. L'imposition des mains s'entendra ainsi d'une simple bénédiction. Saint Épiphanie, en parlant de l'ordre « *tagma* » des diaconesses, dit qu'elles « *étaient avancées en âge, mais n'étaient d'aucune manière des prêtres et que leur mission n'était d'aucune façon une participation aux fonctions sacerdotales; elles accomplissaient uniquement certains services en assistant d'autres femmes* » (*Haer.* I, xxix, 3).

Pour d'autres, il s'agit d'un ministère purement cultuel, consistant à placer les femmes dans les Églises, à accompagner les paroissiennes qui veulent aller trouver le diacre ou l'évêque, à assister au baptême des femmes. D'autres spécialistes de l'histoire de l'époque pensent que les femmes, ces mêmes diaconesses, soignent les malades du sexe féminin, font des visites à domicile, enseignent les catéchumènes jeunes filles avant leur baptême.

On a encore énuméré les six fonctions de la diaconesse : assister au baptême des femmes afin que tout s'y passe avec une parfaite convenance; aider à l'instruction des catéchumènes; soigner les malades chrétiennes; visiter les martyrs dans leurs prisons et leur apporter les aumônes reçues en leur faveur; rester à l'entrée de l'Église pour contribuer à l'ordre du culte et distribuer les assistantes; exercer une surveillance sur la partie féminine de la communauté et surtout s'occuper des veuves.

L'Occident n'a pas connu de diaconesses, de sorte qu'après la disparition du rôle des veuves, l'Église romaine, au temps de saint Jérôme, ne reconnaissait pas de fonctions réservées aux femmes. En Orient, les diaconesses disparurent peu à peu sous l'influence de l'idéal monastique. Lorsqu'à partir du 10<sup>e</sup> siècle on rencontre le mot diaconesses, le terme désigne surtout une abbesse.

Les sectes (faut-il s'en étonner?) ont fait aux femmes une place plus grande que l'Église officielle. Les caïnites et les marcionites permettaient aux femmes d'enseigner et de baptiser. Marc, le gnostique,

consacre des prophétesses. Dans le montanisme, les femmes jouèrent un rôle plus grand encore; elles prophétisaient, baptisaient, consacraient les éléments de la Cène.

Dans la première moitié du Moyen Âge, rien ne change dans la position faite à la femme par l'Église. Elles n'ont pas de fonctions ecclésiastiques; seules certaines abbesses chanoinesses avaient droit de prendre part aux synodes diocésains. Au moment de l'évangélisation de l'Europe centrale, des femmes exercent l'activité d'institutrices missionnaires; ainsi Lioba, appelée par Boniface l'apôtre de la Germanie; elle fit du couvent de Bischofsheim un foyer de culture. Les femmes eurent une tâche dans les hôpitaux des couvents, où elles étaient appelées à soigner les femmes et les enfants. D'autres initièrent les filles de la noblesse à la lecture de l'Écriture sainte, à l'écriture et aux travaux manuels. On sait également que des bénédictines recopièrent d'importants manuscrits.

Aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, au moment de la fondation de nouveaux ordres (ordres chevaliers, tertiaires, franciscains), le vaste champ de bienfaisance et des soins à donner aux pauvres et aux malades s'ouvrit aux femmes. Élisabeth de Thuringe (ou de Hongrie) et la princesse Edwige sont les exemples classiques du dévouement de ces femmes médiévales.

À l'aurore de la Réformation, des femmes enseignèrent dans des écoles de jeunes filles; mais ni l'Église réformée ni l'Église luthérienne n'employèrent les femmes dans le service de la bienfaisance.

Dans l'Église catholique, à la même époque, la fondation de la congrégation des Ursulines, dans un but d'enseignement et de secours aux malades, permit un nouvel essor aux activités féminines. Plus tard, François de Sales fonda la congrégation des Visitandines (soins aux pauvres et aux malades), tandis que Vincent de Paul appela les femmes au service des malades.

S'il y eut, ici et là, dès la Réformation, quelques diaconesses au service de certaines Églises réformées, il faut attendre le début du 19<sup>e</sup> siècle pour voir se fonder des maisons de diaconesses. On connaît le développement que l'œuvre a pris dans l'Europe au cours de ses cent premières années d'existence. On sait également le travail admirable autant que nécessaire qu'elles accomplirent durant cette même période. Ainsi, si l'Église n'a pas cédé à la tentation féministe dans la structure de son ministère, elle chante certaines femmes comme les égales des apôtres.

Les lignes dégagées de l'enseignement biblique sont déjà confirmées par la tradition ecclésiastique qui exclut la femme du ministère de l'ancien.

---

**Aaron Kayayan**, pasteur

*À propos de l'ordination des femmes.* Perspectives Réformées, 1990.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2017. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)